

Pour des observateurs civils indépendants dans la protection de l'enfance

968 enfants placés à Genève fin 2025. Presque trois fois plus qu'il y a huit ans. Aucun témoin.

Lors de la manifestation « No G7 » du 14 juin 2026, le Conseil d'État genevois a accueilli favorablement **la présence d'observateurs civils indépendants**, formés par le Centre pour l'action non violente (CENAC), « considérant qu'en apportant un regard extérieur et factuel, les observatrices et observateurs contribuent à la transparence, à la prévention des tensions et à l'exercice pacifique des libertés de réunion et d'expression » (*Source : communiqué du Conseil d'Etat du 10 juin 2026*).

Cette manifestation se déroulait **en pleine rue, sous l'œil de centaines de smartphones**. L'État a pourtant jugé utile d'y ajouter un témoin neutre.

Dans la protection de l'enfance, c'est l'inverse. Audiences du Tribunal de protection, entretiens du Service de protection des mineurs, vie quotidienne en foyer : **tout se passe à huis clos**. Pas de tiers, pas d'enregistrement, pas de trace. À Genève, 968 enfants étaient placés au 31 décembre 2025. Ils n'étaient que 327 en 2017 (*Source : statistiques fédérales COPMA*).

Ce que l'État a jugé bon pour des adultes en pleine rue, **il doit à plus forte raison l'accorder à des enfants derrière des portes closes**. C'est d'ailleurs dans ce sens que le Comité des droits de l'enfant de l'ONU interpelle la Suisse depuis 2015 : surveiller la qualité des placements et créer un mécanisme indépendant pour les droits de l'enfant.

C'est pourquoi les pétitionnaires demandent au Grand Conseil de :

1. **Créer un corps d'observateurs civils indépendants**, formés selon le modèle des observateurs du G7 et tenus au secret de fonction, habilités à assister en silence aux audiences et entretiens, avec l'accord de l'enfant ou d'une partie, et à visiter sans préavis les lieux de placement — sans jamais intervenir ;
2. **Garantir leur indépendance** par un rattachement hors de la hiérarchie des services concernés, par exemple une nomination par le Grand Conseil, la transmission de leurs constats à l'autorité compétente, un rapport annuel public anonymisé, et la protection contre toutes représailles des observateurs comme des personnes observées ;
3. **Lancer une phase pilote** de deux ans, évaluée par la Cour des comptes.

Pour la première fois, ce qui se passe derrière ces portes aurait un témoin indépendant.

« On peut avoir plusieurs vies. On n'a tous qu'une seule enfance. »

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Signature

À renvoyer **le 15 novembre au plus tard** à Sylvie Mosimann, route du Bois-des-Frères 2, 1219 Aïre

POURQUOI CETTE PÉTITION ?

Les chiffres genevois

Retraits du droit de garde à Genève (retrait du droit de déterminer le lieu de résidence, art. 310 CC) : 327 en 2017, 968 en 2025, en hausse chaque année sans exception. **Genève est le premier canton de Suisse par l'ampleur de cette hausse (+196 %) ; à lui seul, il représente 60 % de l'augmentation nationale.** Genève compte 37,4 enfants sous mesure de protection pour 1 000 mineurs, contre 31,8 en moyenne suisse. (*Source : statistiques fédérales COPMA, état au 31.12.2025*)

En mai 2024, 82 mineurs attendaient un placement, plus de quatre mois en moyenne. En 2023, 94 enfants ont été hospitalisés aux HUG « pour raisons sociales », six semaines en moyenne, **sans être malades.** Le Grand Conseil avait pourtant voté en 2022 pour y mettre fin. (*Source : Cour des comptes, rapport n° 190, octobre 2024*)

Ces chiffres n'accusent personne. Ils disent une chose simple : **les décisions les plus graves qu'un État puisse prendre envers une famille ont presque triplé à Genève** en huit ans, et aucun tiers indépendant n'a vu comment.

Ce qu'est un observateur — et ce qu'il n'est pas

Il ne parle pas, n'intervient pas, ne juge pas. **Il regarde, il note, il transmet.** Exactement ce qu'ont fait les observateurs du 14 juin : ni enquêteur, ni avocat, ni contrôleur des professionnels — un tiers de confiance. Il ne remplace ni le curateur ni la surveillance des foyers. Sa seule présence protège les familles du soupçon d'arbitraire, et les professionnels du soupçon tout court.

Cinq objections, cinq réponses

La démographie ? De 2017 à 2025, les mineurs genevois ont augmenté de 7 % ; les retraits du droit de garde, de 196 %. **Un rapport de 1 à 27.** (*Sources : OFS, COPMA*)

Le coût ? Quinze à vingt observateurs formés comme ceux du G7 et un poste de coordination. **Une fraction infime du budget du dispositif qu'ils observent.**

Le secret ? **Renforcé, pas affaibli** : secret de fonction, rapports intégralement anonymisés — les mêmes règles que pour les observateurs déjà acceptés par le Conseil d'État.

Un contrôle interne suffirait ? L'histoire suisse — enfants placés de force, internements administratifs jusqu'en 1981 — l'a montré : sans regard extérieur, une institution protège d'abord sa réputation.

L'indépendance n'est pas un luxe, c'est le seul verrou qui ait tenu. Le Royaume-Uni dispose depuis 1989 de visiteurs indépendants pour les enfants placés. Genève peut être la première en Suisse.

Cela se règle à Berne ? En avril 2026, le Conseil fédéral a renoncé à créer un médiateur fédéral des droits de l'enfant, invoquant la compétence des cantons. **À Genève, cette responsabilité est donc la nôtre.**

Ce que l'ONU demande à la Suisse

En 2015, le Comité des droits de l'enfant a recommandé à la Suisse de « surveiller la qualité des soins fournis aux enfants » placés et de créer « sans délai un mécanisme indépendant » pour les droits de l'enfant (*CRC/C/CHE/CO/2-4, § 19 et 49*). Il a réitéré ces demandes en 2021, en visant expressément le niveau cantonal (*CRC/C/CHE/CO/5-6, § 13 et 31*). **En mars 2025, le Conseil fédéral a fait le point : aucun mécanisme de plainte pour les enfants placés n'a été créé.**

Et puis

Derrière chaque chiffre, il y a un enfant. Il a un prénom, un cartable, une chambre qu'il n'a pas choisie. Cette pétition demande une seule chose : **qu'un témoin puisse entrer dans la pièce.**

Genève l'a fait pour les blessés de guerre en 1864.

Genève peut le faire pour ses enfants en 2026.